



LES PQF DÉVOILENT LEUR NOUVELLE PLATEFORME ET EXPOSENT LEURS DEMANDES EN VUE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Montréal, 21 août 2018 – Les **Partenaires pour un Québec français (PQF)**, représentés par Jacques Létourneau, président de la CSN, Sonia Éthier, présidente de la CSQ, Sylvain Mallette, président de la FAE, Christian Daigle, président du SFPQ, Maxime Laporte, président de la SSJBM et du MQF, Étienne-Alexis Boucher, président du MNQ, Pierre Graveline, directeur général de la Fondation Lionel-Groulx ainsi que Gilbert Bélanger, représentant de l'UDA, se sont réunis mardi au siège de la Société Saint-Jean-Baptiste à Montréal afin de **lancer leur nouvelle plateforme commune**. Le document comprend 53 recommandations destinées à enrichir le débat public lors de la prochaine campagne électorale et à inciter les partis politiques à prendre des engagements fermes envers le français au Québec.

Selon les PQF, qui rassemblent plusieurs organisations civiles et syndicales dans l'objectif de faire du français la seule langue commune au Québec, le dossier linguistique doit impérativement s'inscrire dans les débats à venir. La coalition entend mettre de l'avant **sept solutions**, tirées de la nouvelle plateforme, qui traitent des enjeux considérés comme prioritaires dans le contexte actuel.

Sept solutions concrètes à des problématiques réelles

« Au Québec, pas un mois ne passe sans que le dossier linguistique ne fasse les manchettes. Cela, pour une raison simple : les problèmes perdurent. La vitalité du français, langue commune, continue à essuyer des reculs dans presque tous les domaines de notre vie en société. Les constats sont nombreux et indéniables. Il est de la première importance que le dossier linguistique soit traité avec tous les égards qui s'imposent. Aujourd'hui, à moins d'une semaine de l'anniversaire de la loi 101, nous sommes fiers de dévoiler au public notre nouvelle plateforme assortie de sept solutions qui ont le potentiel de résoudre une fois pour toutes, l'essentiel des problèmes identifiés », a affirmé Maxime Laporte, président du MQF et de la SSJBM.

Les solutions mises de l'avant par les PQF

1. **Que l'ensemble des services de francisation reçoive le financement nécessaire à la francisation de toutes les personnes immigrantes.**

Les personnes immigrantes, quel que soit leur âge ou leur catégorie, doivent recevoir rapidement tous les services nécessaires à leur apprentissage du français.

2. **Que les ministères responsables de la francisation procèdent à une évaluation des programmes et des services offerts.**

Le tout doit être accompli en concertation avec les organismes responsables de la francisation des personnes immigrantes et les personnels sur le terrain.

3. **Que le gouvernement effectue le suivi individuel auprès des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français afin de connaître et de contrer les causes de décrochage.**

Les personnes qui se désistent de leurs cours de français devront également faire partie du processus de suivi.

4. **Que l'on modifie l'article 46 de la Charte pour préciser la notion de « nécessité » et ainsi le différencier du concept « d'utilité ».**

L'article 46 de la Charte de la langue française traite du fait qu'il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance.

5. **Que l'OQLF oblige les entreprises à déclarer tous les postes où il y a exigence de connaissance spécifique d'une autre langue que la langue officielle.**

La déclaration devra se faire lors du processus pour l'obtention du certificat de francisation et lors du rapport triennal émis par l'OQLF. Les raisons justifiant une telle exigence devront être demandées.

6. **Que soit ajouté à l'article 16 de la Charte le mot « uniquement », conformément à la loi 104 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002.**

Dans le but d'obtenir cette formulation : « Dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec, l'Administration utilise uniquement la langue officielle ».

7. **Que soit créé un poste de Commissaire à la langue française, nommé par l'Assemblée nationale et relevant d'elle.**

Cette nouvelle fonction aura notamment pour mandat de produire un rapport annuel de l'état du français au Québec » et dont les employés seront sous l'égide de la *Loi sur la fonction publique*.

« La francisation en milieu scolaire constitue l'une des meilleures façons d'atteindre l'égalité des chances et d'assurer la mixité sociale des nouveaux immigrants. Toutefois, dans la salle de classe, plusieurs obstacles constituent un frein au travail des enseignantes et enseignants : l'accès à une classe d'accueil et la courte durée des séjours, le manque de ressources lorsque les élèves sont intégrés en classe régulière, le manque de matériel pédagogique, le manque de balises pour l'évaluation des compétences langagières et le manque de reconnaissance des besoins spécifiques d'élèves analphabètes ou sous scolarisés. Certains n'ont jamais tenu un crayon de leur vie ou n'ont jamais été à l'école! » a souligné Sylvain Mallette, président de la FAE.

« Dans un contexte où une majorité des Québécois se disent inquiets quant à l'avenir du français au Québec, et que la question de la francisation des nouveaux arrivants est un enjeu vital pour l'ensemble de la population, nous pressons l'État québécois d'appliquer des solutions concrètes, comme l'a fait, par exemple, le Mouvement national des Québécoises et Québécois avec les rendez-vous culturels », a déclaré vivement Etienne-Alexis Boucher, président du MNQ.

Pour le directeur général de la Fondation Lionel-Groulx, Pierre Graveline, « il ne fait aucun doute qu'après le constat de la Vérificatrice générale que la francisation des nouveaux arrivants est un fiasco alors qu'il s'agit, selon un récent sondage Léger, d'un enjeu vital pour l'avenir du Québec aux yeux d'une vaste majorité de la population, cette question doit être un enjeu important de la campagne électorale ».

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, a déclaré que « nous constatons une tendance chez les employeurs à exiger le bilinguisme de leurs travailleurs et travailleuses. » Selon lui, « la bilinguisation des milieux de travail met en péril l'avenir de la langue française pour la société québécoise. »

« L'État québécois doit donner l'exemple et communiquer en français avec les entreprises établies ici. Cet effort en faveur du français doit non seulement se faire au sein de l'administration publique, mais dans tous les services publics. Plusieurs défis linguistiques demeurent dans le réseau de la santé et dans le milieu de l'éducation et nous croyons que les solutions pour y remédier doivent être abordées dans le cadre des prochaines élections », a déclaré Sonia Éthier, présidente de la CSQ.

« En refusant d'appliquer l'article 1 de la Loi 104, le gouvernement du Québec contribue à la bilinguisation de la fonction publique québécoise et cela donne un mauvais exemple à la société. La maîtrise de l'anglais devient malheureusement trop souvent un critère d'embauche dans l'administration publique et de nombreux fonctionnaires se sont fait refuser un poste au sein de l'appareil administratif à cause de leur méconnaissance de cette langue. L'État québécois se doit d'être exemplaire afin que l'administration publique québécoise demeure un outil de protection du français plutôt qu'un vecteur d'anglicisation », a affirmé Christian Daigle, président du SFPQ.

La nouvelle plateforme des PQF, maintenant accessible en ligne à l'adresse partenairesquebecfrancais.com, sera distribuée à l'ensemble des acteurs de la cause linguistique québécoise au courant des prochains jours.

Renseignement et demandes d'entrevue :

Louis-Philippe Dubois
514 916-2489
lpdubois@quebecfrancais.org

Source :

Les [Partenaires pour un Québec français](http://partenairesquebecfrancais.com) (PQF) :

[Confédération des syndicats nationaux](#) (CSN);

[Centrale des syndicats du Québec](#) (CSQ);

[Fédération autonome de l'enseignement](#) (FAE);
[Fédération étudiante collégiale du Québec](#) (FECQ);
[Fondation Lionel-Groulx](#) (FLG);
[Mouvement national des Québécoises et des Québécois](#) (MNQ);
[Mouvement Québec français](#) (MQF);
[Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal](#) (SSJBM);
[Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec](#) (SFPQ);
[Union des artistes](#) (UDA).

À propos des PQF

Profitant de l'élan donné par la création de la Coalition contre le projet de loi 103 en 2010, plusieurs organisations syndicales, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et le Mouvement national des Québécoises et Québécois se sont réunis pour former les Partenaires pour un Québec français (PQF). Le regroupement a pour objectif de faire du français la seule langue commune et officielle du Québec, ce qui est la condition première pour assurer l'avenir du français dans le seul État francophone de l'Amérique du Nord et contribue à la défense de la diversité culturelle dans cette ère de mondialisation.